

QUESTIONNAIRE DES ADHÉRENTS DE LA CAPEB 71 AUX CANDIDATS

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
1. Êtes-vous pour ou contre l'instauration d'un taux de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Il s'agit d'un point de mon programme. Le dispositif actuel est très compliqué, personne n'y comprend rien et il n'appartient pas aux artisans d'expliquer les modalités d'aides possibles aux clients. Je suis hostile au dispositif actuel et milite pour une TVA à 5,5% en expérimentation sur une durée de deux ans. Il convient bien sûr de contrôler l'application de cette mesure pour prévenir les effets d'aubaine.				
2. Êtes-vous pour ou contre un réajustement automatique des aides à la rénovation énergétique dès lors que les prix augmentent de façon inhabituelle ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Je préfère un système de TVA à 5,5% qui règle cette difficulté. En tout état de cause, l'objectif premier étant la sobriété énergétique, il ne faut pas décourager le client de réaliser des travaux de rénovation. En conséquence, les aides pourraient utilement accompagner l'inflation.				
3. Êtes-vous pour ou contre une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans pour bâtiment ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Le dossier RGE est une usine à gaz. Il ne relève pas de la responsabilité du législateur mais de l'administration. Le député doit veiller lors de tout vote à ce que la mesure n'entraîne pas des formalités administratives supplémentaires. Le rôle que je veux donner au député, qui doit assurer le « service après-vente » des textes votés, devrait permettre de prévenir les excès constatés. Je pense que l'artisan peut être contrôlé sur la qualité de ses travaux dans le cadre de ses chantiers et obtenir ainsi le label attendu sans avoir à remplir un dossier « monstrueux ».				
4. Êtes-vous pour ou contre l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Le régime de la micro-entreprise en activité principale doit seulement servir de tremplin pour la création d'une entreprise pérenne de droit commun. Elle ne peut constituer une concurrence déloyale qui déstabilise l'artisan.				
5. Êtes-vous pour ou contre une réforme des règles de la représentativité patronale et du dialogue social pour garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur la base du principe : 1 entreprise = 1 voix, quelle que soit sa taille ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Les TPE représentent 95% des entreprises du bâtiment. Les TPE sont la garantie d'un emploi localisé et d'un lien de proximité avec le client. Il importe que, par une représentativité améliorée, elles puissent être davantage entendues par la puissance publique.				

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
6. Êtes-vous pour ou contre l'instauration systématique d'un temps de découverte obligatoire des métiers en classe de 3^{ème} ?	X			
<i>Commentaire éventuel : J'y suis d'autant plus favorable que malgré nos efforts, les portes des établissements scolaires sont trop régulièrement fermées aux professionnels. Ces derniers, par ce caractère obligatoire, doivent voir leurs démarches facilitées.</i>				
7. Êtes-vous pour ou contre une formation obligatoire pour créer son entreprise dans le bâtiment ?	X			
<i>Commentaire éventuel : Tout travail justifie une formation qui garantit la qualité des travaux et la satisfaction du client.</i>				
8. Êtes-vous pour ou contre que le plafond des allègements généraux de charges sociales soit porté à 3 SMIC ?	X			
<i>Commentaire éventuel : L'objectif étant d'améliorer les salaires, tout doit être fait pour limiter les cotisations sociales, sachant néanmoins que celles-ci permettent le financement de notre protection sociale. Cette facilité doit être examinée en priorité avec les TPE et pourquoi pas compensée avec les grands groupes qui dégagent des bénéfices très importants.</i>				
9. Êtes-vous pour ou contre l'idée de soumettre à un comité d'experts composé notamment de représentants des TPE / PME toute proposition législative ou réglementaire s'imposant à l'entreprise, qui en évaluerait l'impact et pourrait faire des propositions d'amélioration ?	X			
<i>Commentaire éventuel : Et pourquoi pas associer le député à ce travail d'expertise en complément de l'examen du texte correspondant. Les études d'impact devraient remplir cet office mais d'expérience, ce n'est pas le cas.</i>				
10. Êtes-vous pour ou contre la limitation des contraintes administratives inapplicables pour les entreprises artisanales notamment en matière de traçabilité des déchets du BTP ?	X			
<i>Commentaire éventuel : La traçabilité des déchets du BTP exige un travail administratif conséquent qui coûte à l'entreprise. Nous devons travailler à cette simplification. La question des déchets est majeure. Elle est source de création d'entreprises solidaires et sociales très vertueuses et nous devons bien sûr veiller à ce qu'un assouplissement des formalités ne s'accompagne pas d'une augmentation des décharges sauvages.</i>				

Vos réponses seront publiées sur notre site www.capeb71.fr. Vous pourrez y joindre un article d'une dizaine de lignes avec vos propositions.

CANDIDAT : Cécile UNTERMAIER

Date : 20 mai 2022

Signature :



A retourner à capeb71@capeb71.fr avant le 1^{er} juin 2022.